

# COMMUNIQUÉ



## Rappel de l'échéance du 1er Acompte Provisionnel relatif à l'IR et à l'IS

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) rappelle aux contribuables que **l'échéance de paiement du premier acompte provisionnel de l'Impôt sur les Sociétés et de l'Impôt sur le Revenu**, dû au titre de l'année 2024, est fixé au **17 février 2025**.

Les contribuables concernés sont priés de se rapprocher du centre fiscal compétent, selon leur situation, et de s'acquitter de leur obligation de paiement avant l'échéance fixée.

Les services de la DGID restent mobilisés pour faciliter aux contribuables l'accomplissement de leurs obligations.

Pour plus d'informations veuillez appeler aux numéros suivants: **78 831 11 11 / 78 851 11 11**.

**Le Bureau de la Communication  
et de la Qualité (BCOMQ)**

*La DGID, toujours plus proche pour mieux vous servir.*

### Pour tout renseignement

 **Site web**  
**[www.dgid.sn](http://www.dgid.sn)**

**Vous pouvez suivre notre actualité sur nos réseaux sociaux :**

 Facebook @dgidsn

 LinkedIn @dgidsn

 Youtube : @dgidtv